



Compte rendu du Conseil Communautaire

Séance du 12 avril 2018 à 18 h 30

Cinéma « Le Nouveau Palace » – Prats de Mollo

L'an deux mille dix-huit, le jeudi douze avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis au Cinéma « Le Nouveau Palace » – Prats de Mollo, lieu préalablement choisi par ses membres, sous la présidence de M. René BANTOURE.

Étaient présents :

- Conseillers d'Amélie-les-Bains-Palalda: MMES. Annick BARBOTEU, Michèle DUNYACH, Danièle HERBAIN, MM. Antoine ANDRE, Mr Richard COLL, Alexandre REYNAL.
- Conseillers d'Arles sur Tech: MMES Marie-Rose BOUISSET, Marguerite GAMMELIN, MM. René BANTOURE, Pierre BOUZAGE.
- Conseillers de Corsavy : MM. Antoine CHRYSOSTOME, Roland COSTE.
- Conseillers de La Bastide : MM. Daniel BAUX, Daniel RIBERE.
- Conseillers de Lamanère : MME Agnès PARAYRE.
- Conseillers de Le Tech : MR Guillaume CERVANTES.
- Conseillers de Montbolo : MM. Lucien JULIA, Arnaud TONDEUR.
- Conseillers de Montferrer : MM. Jean-Marie GOURGUES, Dominique PETIT.
- Conseillers de Prats de Mollo-La Preste : MMES Jeanne MAISON, Dominique POMMIER, MM. Claude FERRER, Bernard REMEDI.
- Conseillers de Saint Laurent de Cerdans : MME Agnès BARBIER, MR René ROUSTANY.
- Conseillers de Serralongue : MME Jeannette JEANSON.
- Conseillers de Taulis : MME Nadia MELKOWSKI, MR Jean-Yves HOGREL.

Absents excusés: Mme BONASTRE Martine, Mr DUCH-SOLE Jean-Louis, Mme WOLKONSKY Nicole (procuration à Mr BANTOURE René), Mr ANRIGO Michel (procuration à Mr FERRER Claude), Mr CASANOVA Jean-Louis (procuration à Mme GAMMELIN Marguerite), Mr CAPALLERA Jean-Paul (procuration à Mme PARAYRE Agnès), Mr CASEILLES Louis (procuration à Mme BARBIER Agnès), Mr ROUANE Bruno, Mr PUIGSEGUR Louis (procuration à Mr BAUX Daniel), Mr BOSCH Jean-Marie (procuration à Mme JEANSON Jeannette), Mr CASSE Jean-Pierre.

Soit 29 membres sur un effectif de 40, le quorum est atteint.

Mr JULIA Lucien est élu secrétaire de séance.

1/ Vote Comptes Administratifs Budget Principal 2017 + Budgets Annexes

Monsieur le Président indique qu'il convient d'examiner et de procéder au vote des Comptes Administratifs 2017 qu'il présente au Conseil.

1- Les comptes du **Budget Principal 2017** laissent apparaître sur l'exercice un excédent de fonctionnement de 47 746.77 € et un déficit d'investissement de 554 135.50 €.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la dissolution du syndicat du Canigou en 2016 (cf. délibération 985/2016) et la volonté de la Préfecture de verser l'excédent de trésorerie de 1.30 € à la Communauté de Communes du Haut Vallespir. Or, cet excédent n'avait jusqu'à ce jour jamais été intégré dans les comptes de la Communauté. Il convient donc de le rajouter à l'excédent cumulé de la section de fonctionnement 2017.

CA 2017 Budget Principal	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<i>Résultats reportés 2016</i>		297 217.38 €		509 904.54 €
Opérations de l'exercice	7 441 958.34 €	7 489 705.11 €	937 965.27 €	383 829.77 €
Résultat de clôture		47 746.77 €	554 135.50 €	
Intégration Syndicat Canigou		1.30 €		
TOTAUX CUMULES		344 965.45 €	44 230.96 €	

DIT que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du Budget Principal sera reporté en partie à la section de fonctionnement du Budget 2018 et qu'une affectation en investissement est nécessaire pour couvrir le déficit cumulé et les restes à réaliser.

2 - Les comptes du **Budget Annexe OM/Déchetteries 2017** laissent apparaître sur l'exercice un excédent de fonctionnement de 23 690.19 € et un déficit d'investissement de 116 752.82 €.

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<i>Résultats reportés 2016</i>		139 481.41 €		294 162.48 €
Opérations de l'exercice	2 312 636.33 €	2 336 326.52 €	276 969.28 €	160 216.46 €
Résultat de clôture		23 690.19 €	116 752.82 €	
TOTAUX CUMULES		163 171.60 €		177 409.66 €

DIT que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du Budget annexe OM/ Déchetteries sera reporté entièrement à la section de fonctionnement du budget 2018.

3 - Les comptes du **Budget Annexe Cantines/Enfance Jeunesse/Crèches 2017** laissent apparaître sur l'exercice un excédent de fonctionnement de 10 956.08 € et un excédent d'investissement de 13 822.70 €.

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<i>Résultats reportés 2016</i>		348 909.11 €	13 871.02 €	
Opérations de l'exercice	1 824 654.50 €	1 835 610.58 €	31 592.53 €	45 415.23 €
Résultat de clôture		10 956.08 €		13 822.70 €
TOTAUX CUMULES		359 865.19 €	48.32 €	

DIT que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du Budget annexe Cantines/Enfance/Jeunesse sera reporté en partie à la section de fonctionnement du budget 2018 et qu'une affectation en investissement est nécessaire pour couvrir le déficit cumulé et financer les investissements 2018.

4 - Les comptes du Budget Annexe Centre Pleine Nature Sud Canigó 2017 laissent apparaître sur l'exercice un excédent de *fonctionnement* de 59 621.56 € et un excédent d'*investissement* de 62 896.11 €.

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<i>Résultats reportés 2016</i>		28 463.31 €	53 332.54 €	
Opérations de l'exercice	509 498.05 €	569 119.61 €	39 483.94 €	102 380.05 €
Résultat de clôture		59 621.56 €		62 896.11 €
TOTAUX CUMULES		88 084.87 €		9 563.57 €

DIT que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du Budget annexe Centre Pleine Nature Sud Canigó, sera reporté en partie à la section de fonctionnement du budget 2018 et qu'une affectation en investissement sera réalisée pour financer les investissements 2018.

5 - Les comptes du Budget Annexe Réseau de Chaleur 2017 laissent apparaître sur l'exercice un excédent de *fonctionnement* de 14 339.45 € et un déficit d'*investissement* de 11 107.40 €.

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<i>Résultats reportés 2016</i>		12 089.24 €		12 774.08 €
Opérations de l'exercice	34 891.39 €	49 230.84 €	25 333.32 €	14 225.92 €
Résultat de clôture		14 339.45 €	11 107.40 €	
TOTAUX CUMULES		26 428.69 €		1 666.68 €

DIT que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du Budget annexe Réseau de Chaleur sera reporté en partie à la section de fonctionnement du budget 2018 et qu'une affectation en investissement est nécessaire pour rembourser le capital de la dette.

6 - Les comptes du Budget Annexe des Gorges de la Fou 2017 laissent apparaître sur l'exercice un excédent de *fonctionnement* de 142 802.95 € et un excédent d'*investissement* de 27 116.11 €.

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<i>Résultats reportés 2016</i>			84 337.37 €	
Opérations de l'exercice	540 730.46 €	683 533.41 €	201 206.02 €	228 322.13 €
Résultat de clôture		142 802.95 €		27 116.11 €
TOTAUX CUMULES		142 802.95 €	57 221.26 €	

DIT que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 des Gorges de la Fou sera reporté en partie à la section d'investissement du budget 2018 et qu'une affectation en investissement est nécessaire pour couvrir le déficit cumulé et financer une partie des investissements 2018.

M. René BANTOURE quitte alors la salle et laisse le Conseil de Communauté sous la Présidence de Bernard REMEDI, 1er Vice-président, délibérer sur lesdits Comptes Administratifs tels qu'ils sont proposés.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **ARRETE** les résultats définitifs, **ADOpte** les Comptes Administratifs 2017, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

2/ Vote Compte de Gestion Budgets 2017 (Principal et Annexes)

Le Conseil de Communauté, **Après** s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion du Budget Principal et des Budgets Annexes dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, **Après** avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017, **Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, **Considérant** que les écritures sont convenables, **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire, **Statuant** sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, **DECLARE** que les Comptes de Gestion du Budget Principal et des Budgets Annexes dressés pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

3 / Affectation de résultat Budget Principal 2017 + Budgets Annexes

1 - Budget Principal:

Le Compte Administratif 2017 laisse apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 344 965.45 €. Un besoin de financement est nécessaire pour couvrir le déficit cumulé de la section d'investissement ainsi que les restes à réaliser 2017. Le tableau d'affectation du résultat est le suivant :

RESULTAT DE L'EXERCICE :	
Excédent cumulé de la section de fonctionnement au 31.12.2017	344 965.45 €
Affectation à la section d'investissement	72 530.96 €
Excédent à reporter en fonctionnement au budget 2018	272 434.49 €

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, ce jour et statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du Budget Principal : **DECIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme décrit ci-dessus, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

2 - Budget Annexe Cantines/ Enfance Jeunesse/ Crèches :

Le Compte Administratif 2017 laisse apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 359 865.19 €. Un besoin de financement est nécessaire pour couvrir le déficit cumulé de la section d'investissement et les restes à réaliser 2017 ainsi que pour réaliser les investissements 2018. Le tableau d'affectation du résultat est le suivant :

RESULTAT DE L'EXERCICE :	
Excédent cumulé de la section de fonctionnement au 31.12.2017	359 865.19 €
Affectation à la section d'investissement	52 000.00 €
Excédent à reporter en fonctionnement au budget 2018	307 865.19 €

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, ce jour et statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du Budget Annexe Cantines/Enfance Jeunesse/Crèches : **DECIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme décrit ci-dessus, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

3 - Budget Annexe Centre Pleine Nature Sud Canigó :

Le Compte Administratif 2017 laisse apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement de : 88 084.87 €. Un besoin de financement est nécessaire pour couvrir les restes à réaliser 2017 ainsi que pour réaliser les investissements 2018. Le tableau d'affectation du résultat est le suivant :

RESULTAT DE L'EXERCICE :	
Excédent cumulé de la section de fonctionnement au 31.12.2017	88 084.87 €
Affectation à la section d'investissement	20 000.00 €
Excédent à reporter en fonctionnement au budget 2018	68 084.87 €

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, ce jour et statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du Budget Annexe Centre Pleine Nature Sud Canigó: **DECIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme décrit ci-dessus, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

4 - Budget Annexe Réseau de Chaleur :

Le Compte Administratif 2017 laisse apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement de : 26 428.69 €. Un besoin de financement est nécessaire pour couvrir le remboursement du capital de la dette. Le tableau d'affectation du résultat est le suivant :

RESULTAT DE L'EXERCICE :	
Excédent cumulé de la section de fonctionnement au 31.12.2017	26 428.69 €
Affectation à la section d'investissement	24 840.00 €
Excédent à reporter en fonctionnement au budget 2018	1 588.69 €

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, ce jour et statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du Budget Annexe Réseau de Chaleur: **DECIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme décrit ci-dessus, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

5 - Budget Annexe Gorges de la Fou :

Le Compte Administratif 2017 laisse apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 142 802.95 €. Un besoin de financement est nécessaire pour couvrir le déficit cumulé de la section d'investissement et le remboursement du capital de la dette ainsi que pour réaliser les investissements 2018. Le tableau d'affectation du résultat est le suivant :

RESULTAT DE L'EXERCICE :	
Excédent cumulé de la section de fonctionnement au 31.12.2017	142 802.95 €
Affectation à la section d'investissement	102 802.95 €
Excédent à reporter en fonctionnement au budget 2018	40 000.00 €

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, ce jour et statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du Budget Annexe Gorges de la Fou: **DECIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme décrit ci-dessus, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

4 / Attribution de compensation

La CLETC doit se réunir avant le 30/09 pour évaluer le transfert de la compétence MSAP et la conséquence de l'adhésion au PPM par la Communauté en lieu et place des communes sur les attributions de compensation.

A ce jour, les attributions sont donc les suivantes :

	ATTRIBUTIONS positives 2018	ATTRIBUTIONS négatives 2018
AMELIE LES BAINS	675 142,98€	
ARLES		-111 296,99€
CORSAVY	49 459,52€	
LE TECH	37 331,53€	
MONTBOLO	19 148,25€	
PRATS DE MOLLO	34 472,75€	
ST LAURENT DE C		-47 437,28€
SERRALONGUE	36 721,38€	
COUSTOUGES	2 418,34€	
LA BASTIDE		-342,28€
LAMANERE		-263,69€
MONTFERRER	29 287,54€	
TAULIS		-187,76€
SAINT MARSAL		-383,61€

5 / Vote Taux CFE/ TH/ TF non bâti et bâti/ TEOM/ Redevance Camping 2018

- 1- Après accord de la Commission Finances et du Bureau, le Président propose au Conseil Communautaire que l'augmentation du taux de CFE pour l'année 2018 soit : **CFE taux 2018 : 31.62 %**

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** l'augmentation du Taux de la Contribution Foncière des Entreprises comme détaillé ci-dessus, **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Président rappelle la baisse attendue du produit de CVAE pour l'année 2018, liée aux difficultés rencontrées par une des plus importantes entreprises du territoire.

Alexandre Reynal confirme la délicate situation de l'entreprise qui se heurte à un marché difficile.

A ce jour, aucun licenciement n'a été prononcé, mais le recours aux contrats intérimaires a été suspendu.

Plusieurs rencontres se sont déjà déroulées avec les représentants de l'Etat qui peinent parfois à prendre réellement toute la mesure des enjeux de la survie d'une telle entreprise sur notre territoire.

- 2 – Il est proposé au Conseil Communautaire que soit maintenu le taux de la Taxe d'Habitation pour l'année 2018 comme suit : **Taxe d'Habitation 2018 : 9.96 %**

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité : **DECIDE** de maintenir le taux de la Taxe d'Habitation comme détaillé ci-dessus, **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

3 - Il est proposé au Conseil Communautaire que soit maintenu le taux de la Taxe Foncière Non Bâti pour l'année 2018 comme suit : **Taxe Foncière Non Bâti 2018 : 3.66 %**

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité : **DECIDE** de maintenir le Taux de la Taxe Foncière non Bâti comme détaillé ci-dessus, **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

4 - Il est proposé au Conseil Communautaire que soit maintenu le taux de Taxe Foncière sur le Bâti comme suit : **Taxe Foncière Bâti 2018 : 2.00 %**

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité : **DECIDE** de maintenir le taux de la Taxe Foncière Bâti comme détaillé ci-dessus, **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

5 - Il est proposé au Conseil Communautaire de maintenir le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2018 comme suit : **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2018 : 12.37 %**

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité : **DECIDE** de maintenir le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, comme détaillé ci-dessus, **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Taxe ou Redevance	Rappel taux 2017	Proposition 2018	Observations
CFE	30.70%	31.62%	Application du taux maxi droit commun + réserve
TH	9.96%	9.96%	Sans changement
TFB	2%	2%	Sans changement
TFNB	3.66%	3.66%	Sans changement
TEOM	12.37%	12.37%	Sans changement
Redevance camping (OM)	2 € / mois de fonctionnement / emplacement	2 € / mois de fonctionnement / emplacement	Sans changement

6 - Le Président rappelle que le Conseil Communautaire doit se prononcer chaque année sur différents tarifs et taxes. Il en est ainsi pour la redevance camping, tarif inchangé depuis 2006 et calculé comme suit : **2 € par emplacement et par mois, en fonction du nombre de mois d'ouverture.**

REDEVANCE SPECIALE CAMPING 2018

CAMPING	COMMUNE	Nb PLACES	TARIF	Nb mois Ouverture	PRIX en €
LE RIUFERRER	Arles / Tech	163	2,00 €	4	1 304,00€
LE VALLESPER	Arles / Tech	141	2,00 €	8	2 256,00€
MONTBOLO	Montbolo	50	2,00 €	3	300,00€
LE CORTSAVI	Corsavy	50	2,00 €	2	200,00€
CAMPING AMELIA	Amélie les bains	83	2,00 €	8	1 328,00€
VERTE RIVE	St Laurent de C.	41	2,00 €	2	164,00€
CAN NADAL	Prats de Mollo	54	2,00 €	3	324,00€
SAINT MARTIN	Prats de Mollo	72	2,00 €	3	432,00€
LA POMAREDE	Serralongue	6	2,00 €	2	24,00€
TOTAL					6 332,00€

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** de maintenir la redevance camping au tarif tel que présenté, pour l'exercice 2018, **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

M. René BANTOURE rappelle le Débat d'Orientations Budgétaires qui a eu lieu le 15 mars 2018 et le vote du Compte Administratif 2017. La Commission Finances du 29 mars 2018 et le Bureau ont donné un avis favorable au projet de budget 2018 présenté, en fonctionnement et en investissement. Il est équilibré en recettes et dépenses, section par section comme suit :

1 - Budget Principal 2018

Section « fonctionnement » équilibrée en dépenses et recettes à : 7 917 492.49 €

Section « investissement » équilibrée en dépenses et recettes à : 2 354 705.96 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** le projet de Budget Principal 2018 tel que présenté, voté chapitres après chapitres, équilibré en recettes et dépenses, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

2 - Budget annexe OM/Déchetteries 2018 :

Section « fonctionnement » équilibrée en dépenses et recettes à : 2 433 812.60 €

Section « investissement » équilibrée en dépenses et recettes à : 1 885 501.66 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** le projet de budget annexe OM/Déchetteries 2018 tel que présenté, voté chapitres après chapitres, équilibré en recettes et dépenses, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

3 - Budget annexe Cantines/Enfance Jeunesse/Crèches 2018 :

Section « fonctionnement » équilibrée en dépenses et recettes à : 1 989 449.19 €

Section « investissement » équilibrée en dépenses et recettes à : 99 205.00 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** le projet de budget annexe Cantines/Enfance Jeunesse/Crèches 2018 tel que présenté, voté chapitres après chapitres, équilibré en recettes et dépenses, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

4 - Budget annexe Centre Pleine Nature Sud Canigó 2018 :

Section « fonctionnement » équilibrée en dépenses et recettes à : 611 919.00 €

Section « investissement » équilibrée en dépenses et recettes à : 120 167.57 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** le projet de budget annexe Centre Pleine Nature Sud Canigó 2018 tel que présenté, voté chapitres après chapitres, équilibré en recettes et dépenses, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

5 - Budget annexe réseau de chaleur 2018 :

Section « fonctionnement » équilibrée en dépenses et recettes à : 74 588.69 €

Section « investissement » équilibrée en dépenses et recettes à : 26 506.68 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** le projet de budget annexe réseau de chaleur 2018 tel que présenté, voté chapitres après chapitres, équilibré en recettes et dépenses, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

6 - Budget annexe Gorges de la Fou 2018 :

Section « fonctionnement » équilibrée en dépenses et recettes à : 657 816.00 €

Section « investissement » équilibrée en dépenses et recettes à : 153 845.95 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** le projet de budget annexe Gorges de la Fou 2018 tel que présenté, voté chapitres après chapitres, équilibré en recettes et dépenses, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

7 / Virement Budget Principal aux Budgets Annexes

M. René Bantoure rappelle le budget 2018 voté en séance, en fonctionnement et en investissement et propose au Conseil Communautaire de valider les virements aux budgets annexes prévus tels que décrits ci-dessous :

Budget Annexe	Chapitre Budget principal	Montant
262/ Budget Cantines/ Enfance Jeunesse /Crèches	65	Cantines Scolaires 344 319.00 € Jeunesse : 315 000.00 € Crèches : 146 743.00 € Garderies et temps méridien : 114 622.00 €
263/Budget OM Déchetteries	65	Versement de l'intégralité des recettes de TEOM
264/Budget Centre Pleine Nature Sud Canigó	65	165 000.00 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, **VALIDE** les virements du Budget Principal aux Budgets annexes tels que présentés ci-dessus, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

8 / Subventions fonctionnement

1 - Ecole de Musique : demande de subvention

Le Président indique que, comme chaque année, le Conseil Communautaire peut formuler des demandes de subventions de fonctionnement. Il en est ainsi pour la subvention du Conseil Départemental concernant l'Ecole de musique intercommunale (fonctionnement annuel)

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** de solliciter une subvention la plus élevée possible pour l'école de musique intercommunale, auprès du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales, pour l'exercice 2018, **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

2 - Association Haut Vallespir Cyclisme : octroi de subvention

La création par la Communauté de Communes du Haut Vallespir d'un site VTT labélisé par la Fédération Française de Cyclisme est subordonnée à l'adhésion de cette dernière à une association partenaire. La Communauté a signé une convention de partenariat avec l'association « Haut Vallespir Cyclisme » qui sollicite l'octroi d'une aide financière de 1 200 € et s'engage conformément aux cahiers des charges de la FFC, à organiser au moins une manifestation annuelle.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer pour l'année 2018, une aide de 1 200€ à l'association Haut Vallespir Cyclisme, **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2018, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

9 / Emprunts 2018

Le besoin de financement prévu par emprunt pour l'année 2018 tous budgets confondus s'élève à la somme de 900 000 €.

Afin de mobiliser ces emprunts le plus rapidement possible, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **DONNE MANDAT** au Président pour solliciter les établissements bancaires pour la contraction de l'emprunt à hauteur de 600 000 € et choisir les propositions les plus avantageuses et **SIGNER** les offres, **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Les Conseillers de Corsavy, Mr Antoine CHRYSOSTOME et Mr Roland COSTE quittent définitivement la séance en raison du vote du budget de leur commune.

10 / Programme investissement et travaux 2018

Le Président rappelle à l'assemblée le programme d'investissement et de travaux prévus pour l'année 2018. Il est proposé au Conseil de lancer les consultations afin de réaliser le programme d'investissement 2018, et notamment :

- Travaux de construction de la crèche d'Amélie les Bains-Palalda
- Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ALSH de Prats de Mollo
- Travaux de réhabilitation de l'ALSH de Prats de Mollo
- Achat d'une Benne à Ordures Ménagères
- Remise aux normes et restructuration des plateaux sportifs du CPNSC
- Programme LEADER - Reconduction de l'aide financière aux entreprises dans les conditions identiques à celles délibérées en 2017 et inscription au budget principal 2018 de 16000 € pour financer ces aides : 6000€ au titre des aides restant à financer pour 2017 et 10000€ au titre des aides à financer pour 2018.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à lancer les consultations, **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ces dossiers.

11 / Personnel communautaire – Tableau des effectifs / Création de postes

Le Président rappelle que deux agents de la Communauté de Communes viennent de réussir le concours qui permet d'accéder au grade de rédacteur principal. De plus, deux autres agents ont été proposés pour un avancement de grade à la Commission Administrative Paritaire du 05 Avril 2018. Aussi, afin de pouvoir nommer l'ensemble des agents concernés, il convient de créer :

- Deux (2) postes de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet,
- Un (1) poste d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- Un (1) poste d'Agent Spécialisé Principal de 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles à temps non complet.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, **AUTORISE** la création des postes suivants : Rédacteur Principal 2^{ème} classe (2 postes à temps complet), Agent de Maîtrise Principal (1 poste à temps complet), ATSEM Principal 1^{ère} classe (1 poste à temps non complet), **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs ci-joint, **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

12 / Déchetterie Marché + Bail Alzine

1 - Consultation Marché enlèvement bennes déchetteries : Le Président rappelle à l'assemblée que le marché de location des bennes, d'évacuation, de traitement par valorisation et d'élimination des déchets (hormis les ordures ménagères), admissibles aux déchèteries de la Communauté de Communes du Haut Vallespir arrive à son terme en février 2019. Il convient de relancer l'appel d'offres. Il est proposé une durée de marché de trois ans.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** de lancer la consultation pour le marché de location des bennes, d'évacuation, de traitement par valorisation et d'élimination des déchets, **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

2 - Bail emphytéotique extension site Alzine : Le Président rappelle que la déchèterie de l'Alzine Rodone doit faire l'objet d'une réhabilitation avec pour objectifs le respect des normes en vigueur en termes d'accessibilité, de sécurité et de signalétique et la prise en compte de flux non gérés à l'heure actuelle. La nouvelle installation devra permettre l'accueil de 9 bennes en bas de quai. La déchetterie va devoir s'étendre sur la parcelle N°1048 Section B située à l'Alzine Rodone appartenant à la Commune d'Amélie les Bains. Cette dernière propose que soit signé un contrat de bail emphytéotique d'une durée de 30 ans à titre gratuit.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, **APPROUVE** la signature d'un contrat de bail emphytéotique à titre gratuit d'une durée de 30 ans avec la Commune d'Amèlie concernant la parcelle n°1048 section B située à Alzine Rodone, **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier et notamment le contrat de bail.

13 / GEMAPI - Désignation d'un délégué Syndicat Bassin Versant de la Têt

Le Président rappelle que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe », a organisé le transfert, au profit des communautés de communes, de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018.

Jusqu'au 31 décembre 2017, la commune de La Bastide adhérait au Syndicat Bassin Versant de la Têt en tant que commune isolée. Depuis le 1^{er} janvier 2018, dans le cadre de la mise en œuvre du processus « représentation-substitution » la communauté de communes devient membre de fait dudit syndicat en lieu et place de la commune de La Bastide. Il est donc nécessaire de désigner un délégué titulaire et un suppléant représentant le Haut Vallespir pour siéger à ce Syndicat.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, **DESIGNE** comme représentant de la Communauté de Communes du Haut Vallespir pour siéger au Syndicat Bassin Versant de la Têt : délégué titulaire : Daniel RIBERE et délégué suppléant : Daniel BAUX, **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

14/ Retour d'un bien à la Commune d'Arles - Salle Ecole de Musique

Lorsque les biens mis à disposition ne sont plus nécessaires à l'exercice des compétences transférées de l'EPCI, ils doivent être désaffectés et rétrocédés à la commune propriétaire. La désaffectation du bien s'opère par délibération concordante entre l'EPCI et la commune propriétaire. Il revient à l'EPCI de prendre tout d'abord, une délibération indiquant que le bien n'est plus utilisé pour exercer la compétence transférée. Puis, la commune prendra, par délibération, l'acte de désaffectation du bien. Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, (*le Président ne prend pas part au vote*), **CONSTATE** que la Salle de Musique située au 2^{ème} étage place du Couvent n'est plus utilisée pour l'exercice de la Compétence « Ecole de Musique », **DECIDE** de la désaffectation du bien, **DECIDE DE RETROCEDER** la Salle à la commune d'Arles sur Tech, **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous actes et documents liés à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h30.